

Les écogestes EN MER



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Ministère de la Transition écologique et solidaire

www.ecologique-solidaire.gouv.fr



SOMMAIRE

- **Prévenir**
LES POLLUTIONS..... P3
- **Respecter**
LA FAUNE ET LA FLORE P7
- **Pratiquer une pêche**
DURABLEP10



Prévenir **LES POLLUTIONS**

En mer comme sur terre, les déchets et les substances polluantes peuvent nuire à la vie ou au développement de nombreuses espèces, y compris l'être humain. Lorsque vous pratiquez votre activité sur le littoral ou en mer, adoptez les bonnes pratiques.



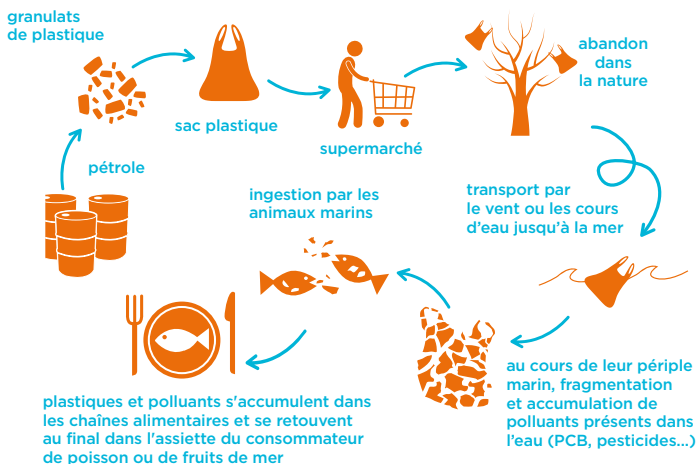


Prévenir LES POLLUTIONS

- **Utilisez des sacs lourds** ou des paniers pour transporter vos affaires car un sac trop léger risque de s'envoler.
- **Soyez attentif** à tous les objets légers que le vent risque d'entraîner dans l'eau, comme les sacs ou bouteilles en plastique.
- **Utilisez un cendrier de poche** pour ne pas jeter de mégots par-dessus bord. Ils mettent du temps à se décomposer, contiennent diverses substances polluantes ou nocives pour la santé des animaux qui sont susceptibles de les avaler.
- **N'abandonnez pas de déchets** lors de vos pauses, ne jetez pas de déchets dans l'eau.
- **Ramassez sur le littoral et dans l'eau** les sacs plastiques qui sont un véritable fléau dans les océans. Les plastiques accumulent les polluants présents dans l'eau (PCB, phénols, pesticides, hydrocarbures...). Entiers ou fragmentés, ils sont ingérés par des animaux marins (poissons, oiseaux, etc.) qui les confondent avec leur alimentation.



Le plastique est une source de pollution par lui-même et par sa capacité à accumuler les polluants présents dans l'eau. Finalement, ce sont tous les consommateurs de poissons, coquillages et crustacés qui risquent d'ingérer des animaux contaminés du fait de négligences humaines.



Entretien du bateau

- **Équipez votre bateau** de cuves à eaux noires et évitez d'utiliser vos toilettes marines au mouillage près des côtes. Les ports proposent toutes sortes d'équipements pour améliorer la vie à bord (sanitaires, bacs à vaisselle, douches).
- **Vidangez vos cuves d'eaux usées** dans les emplacements prévus à cet effet dans les ports.
- **Remplissez prudemment le réservoir** de carburant pour ne pas répandre d'hydrocarbures dans l'eau. Si vous en renversez sur le pont, n'utilisez jamais de détergent nocif à la vie aquatique.
- **Privilégiez le lavage à l'eau claire** pour vos embarcations. Si vous devez utiliser un produit d'entretien, choisissez le biodégradable et sans chlore.
- **Effectuez obligatoirement vos carénages** sur des aires prévues pour la récupération des eaux de lavage.
- **Préférez le nettoyage mécanique** des coques de bateaux plutôt que l'application de peintures antisalissures. Si vous devez utiliser ces peintures, respectez les recommandations présentes sur la notice des produits, et veillez à limiter les rejets dans le milieu.
- **Utilisez des moteurs marqués CE** dont les normes garantissent le respect de l'environnement.



Respecter

LA FAUNE ET LA FLORE

Respectez le milieu naturel afin de ne pas dégrader des zones sensibles, des lieux de nidification et de reproduction de la faune locale. Rendez-vous dans les maisons de la nature, conservatoires du littoral, maisons des parcs, offices de tourisme, capitainerie, afin de découvrir et connaître les richesses naturelles du site.





Navigation

- **Évitez le dérangement des espèces** de la flore et de la faune terrestres et marines présentes sur le site.
- **Évitez de pratiquer des activités motorisées** occasionnant bruit et émissions polluantes pouvant porter atteinte à la faune et à la flore.
- **Naviguez à distance des espèces protégées**, notamment les mammifères marins (cétacés, phoques), les tortues marines ou les oiseaux marins, afin de ne pas les perturber. Ne les poursuivez pas pour mieux les voir, ne coupez pas leur trajectoire, préférez les observer à distance. En aucun cas vous ne devez tenter de les toucher.
- **Participez à la protection des habitats des espèces fragiles** en limitant les débarquements dans les zones protégées, les zones de nidification ou les zones de nurserie.



Mouillage

- **Choisissez soigneusement votre zone de mouillage**, surtout lorsque certaines espèces sont en train de se nourrir, de couvrir ou lorsqu'il y a des petits :

- > **vérifiez que le mouillage choisi** ne se trouve pas dans une zone protégée ;

- > **mouillez en priorité sur le sable** afin de préserver les herbiers de posidonies ou de zostères ;

- > **soyez vigilant** lorsque vous mouillez l'ancre et évitez de la traîner sur le fond : de nombreuses espèces vulnérables vivent et se reproduisent au fond de l'eau ;

- > **privilégiez l'amarrage à un corps-mort** plutôt que le mouillage sauvage lorsque cela est possible.

- **Limitez la propagation des espèces invasives** en rinçant l'ancre à sa remontée sur le pont.



Pratiquer une pêche **DURABLE**

La pêche maritime de loisir est une activité particulièrement prisée des vacanciers, mais qui n'est pas sans impact sur les milieux littoraux et aquatiques.



Pratiquer une pêche **DURABLE**



- **Ne pêchez que ce qui est nécessaire** à votre consommation familiale et immédiate.
- **Respectez les tailles de capture minimales** car, en pêchant des poissons en dessous des tailles autorisées, vous empêchez le renouvellement naturel des espèces et réduisez les ressources.
- **N'utilisez que les engins autorisés.**
- **Respectez les interdictions de capture**, de pêche ou de ramassage des espèces protégées.
- **Respectez les zones et les périodes de fermeture** et d'ouverture ou d'interdiction.
- **Afin d'éviter la vente illégale**, certaines espèces doivent être marquées en coupant la partie inférieure de la nageoire caudale, quel que soit le type de pêche de loisir pratiqué (à pied, du bord, sous-marine ou embarquée).
- **Si vous êtes amateurs de pêche récréative en mer**, que ce soit de la pêche embarquée, à pied, du bord ou sous-marine, vous pouvez désormais déclarer votre activité en ligne avant d'aller pratiquer votre loisir favori. Vous contribuerez ainsi à l'amélioration de la connaissance sur les pratiques de pêche et sur la ressource.
www.developpement-durable.gouv.fr
rubrique Mer et littoral > Plaisance et loisirs nautiques > Pêche maritime de loisir > Déclarez, pêchez...

**Ministère de la Transition
écologique et solidaire**

Direction générale des Infrastructures,
des Transports et de la Mer
92055 La Défense Cedex
Tél. : 01 40 81 21 22



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

www.ecologie-solidaire.gouv.fr

